

## Aurore Pariat

---

**De:** flixia14 <flixia14@gmail.com>  
**Envoyé:** mardi 14 décembre 2021 23:24  
**À:** Urbanisme Montbonnot  
**Objet:** Avis sur enquête publique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons pris connaissance du projet de modification du plu de la commune et souhaitons vous dire à quel point nous sommes atterrés !

Horriifiés, même, de voir la commune se transformer en cité dortoir avec une concentration de parcelles constructibles toujours plus petites , créant des problématiques du nombre : écoles surpeuplées (déjà à saturation), voies de circulation saturées, espaces naturels réduits à peau de chagrin, problèmes de voisinage en croissance, pollution sonore et visuelle accrue dans cette commune qui, rappelons-le, subit déjà la pollution d'une autoroute dont la vitesse est étonnamment limitée à 130 kmh sur cette portion gratuite (les 2 autres entrées de Grenoble sur autoroute sont à 90 kmh).

Nous devons stopper radicalement, maintenant, la progression des constructions nouvelles en lotissement, interdire les permis de démolir l'habitat individuel pour reconstruction d'habitats collectifs, laisser la nature sans la contrainte des hommes et lui redonner une place prépondérante.

Notre regard sur la commune voisine de Meylan qui a cédé aux sirènes de la croissance et des recettes fiscales avant de constater l'échec de sa politique d'urbanisation outrancière, nous laisse penser que Montbonnot Saint Martin, en révisant son plu comme il est proposé, prend à son tour une mauvaise direction.

Nous avons choisi de nous installer dans cette commune il y a quelques années pour sa densité de population et d'habitation "maîtrisée", pour ces espaces verts, ses vergers, ses champs, sa dimension humaine. Nous ne voulons pas de ce développement supposé infini dans un monde réel fini , nous croyons à un autre développement, une progression de la qualité de vie, loin des sirènes des promoteurs immobiliers et d'une recherche effrénée de recettes fiscales sans évaluation réelle et sérieuse d'un bilan sur le long terme. Le jeu des mandats électoraux, malheureusement, conduit trop souvent à des politiques de court terme ; cette révision du plu de la commune en est l'exemple.

Nous vous remercions, Monsieur le Commissaire enquêteur, d'avoir pris connaissance de notre avis et de le porter à la connaissance de l'équipe municipale.

Monsieur le Maire autoriserait-il la construction d'un immeuble collectif dans le pré qui jouxte sa résidence principale dans le lotissement du Tartaix? Permettez nous d'en douter, mais c'est hélas ce qu'il promet à tous les bonnimontins...

Avec nos meilleures salutations.

M. Mme C. , Chemin du Tartaix, Montbonnot Saint Martin